COMMUNE de CADOLIVE

MARCHE PUBLIC

(Art 28 du Code des Marchés publics)

MENUISERIES
ECOLE PRIMAIRE ET CANTINE
GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES COMPORTANT :

- **Le règlement de la consultation**
- **Le cahier des clauses administratives particulières**
- **Le cahier des clauses techniques particulières**
- **L'acte d'engagement**

A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I. Objet de la consultation

La consultation a pour objet le remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire et de la cantine du groupe scolaire Jean Moulin de la commune de Cadolive.

II. Type et Nature du marché

Le présent marché est passé sous forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et du décret du 27 mars 1993 relatif à la transparence des procédures des marchés publics.

III. Date limite de réception des offres

Vendredi 12 septembre 2014 – 18h

IV. Présentation de l'offre

L'offre devra comporter :

a) La lettre de candidature
b) Les justifications usuelles relatives aux qualités et capacités du candidat, à savoir, pour les entreprises :
- Déclaration sur l'honneur du candidat, datée et signée, indiquant qu'il a satisfait aux obligations légales et sociales, et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail

c) Les qualifications professionnelles
d) L'attestation d'assurance de responsabilité civile et garantie décennale

e) L'acte d'engagement, le règlement de consultation, le CCAP, le CCTP, l'offre financière à compléter, parapher et signer par la personne ayant capacité pour engager l'entreprise (à fournir en deux exemplaires).

V. Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres prévue à l'article III ci-dessus.
Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

VI. Conditions d'envoi des offres

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant la mention « MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN » avec mention du nom du candidat et devra contenir tous les documents relatifs à l'offre.
Toute enveloppe incomplète sera jugée non conforme au règlement de consultation.
Les offres devront être remises contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie, soit envoyées par la poste sous pli recommandé au plus tard le vendredi 29 août 2014 à 18 heures (délai de rigueur) à l'adresse ci-dessous :
Mairie de Cadolive - 1 place du comte Armand - 13950 CADOLIVE.

VII. Délais de réalisation

Les travaux devront être impérativement réalisés pendant les vacances de la Toussaint, soit entre le lundi 20 et le vendredi 31 octobre 2014. Le chantier devra avoir été replié impérativement à la date du vendredi 31 octobre 2014 au soir.

VIII. Jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection des offres seront notamment :

- Prix des prestations 50%
- Valeur technique 30%
- Délais d'exécution 20%.

Négociation : l'exécutif du pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

IX. Délai de paiement

Le règlement s'effectue par virement administratif. Les sommes dues sont payées dans le délai de 30 jours à compter de la réception des factures dans les formes réglementaires.

X. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats peuvent faire parvenir une demande :
- pour les questions d'ordre administratif : Laurence BILAND – Directrice Générale des Services (04.42.04.63.18 - lbiland@mairie-cadolive.fr)
- pour les questions d'ordre technique : Eric ROUBAUD – Responsable des Services Techniques (04.42.32.44.63 ou eroubaud@mairie-cadolive.fr)

La remise des offres sous forme électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

B. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1er – Maîtrise d'ouvrage

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage suivant :

Commune de Cadolive
1 Place du Comte Armand
13950 CADOLIVE

ARTICLE 2 – Objet et durée du marché

Le marché porte sur le remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire et de la cantine du groupe scolaire Jean Moulin.
La procédure utilisée est celle du marché adapté.
La description des ouvrages et de leurs spécialisations techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

ARTICLE 3 – Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement
- Le présent cahier des clauses administratives particulières, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable du marché fait seul foi
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux

Le devis signé vaudra ordre de service du maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 – Conditions financières

a) Délais de mandatement
Les paiements s'effectuent par virement administratif sous 30 jours sur le budget communal. Le point de départ du délai est la réception de la facture par le Maître d'Ouvrage. En cas de dépassement, le titulaire sera de plein droit bénéficiaire du versement d'intérêts moratoires.

b) Comptable assignataire
Monsieur le Trésorier Payeur de Roquevaire.

c) Répartition des dépenses communes
Le titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.
Le titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.
Le titulaire a la charge de l'évacuation de ses propres déblais et de leur transport vers les centres spécialisés dans les déchets de chantiers.

ARTICLE 5 – Délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 6 – Clauses de financement et de sureté

Retenue de garanties : il n'y aura pas de retenue de garantie.

C. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Intitulé des travaux

« Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire et de la cantine du groupe scolaire Jean Moulin ».

2. Liste des lots

Un seul lot : Menuiseries

3. Présentation des travaux à réaliser

Changement des menuiseries extérieures de l'école primaire et de la cantine.

4. Documents de référence

- Normes françaises AFNOR et toutes normes homologuées
- Prescriptions des D.T.U. et tous leurs additifs, modificatifs, règles de calcul
- Fascicules techniques du Cahier des clauses Techniques Générales approuvées par décret et applicables aux marchés de travaux de bâtiment
- Règlementation concernant la tenue au feu des bâtiments et la sécurité incendie
- Cahiers des prescriptions techniques du CSTB en vigueur
- Certificats d'économie d'énergie.

5. Prescriptions particulières

MENUISERIES :

- menuiseries extérieures en Aluminium laqué Marron
- satisfaire aux exigences de l'organisme de qualification professionnelle Qualibat pour les activités de fabrication, fourniture et pose de menuiseries extérieures en aluminium
- réalisées à partir de matériaux de 1er choix, en stricte conformité avec les règles en vigueur pour satisfaire aux normes de sécurité et de résistance, notamment la NF CST Bat et AFNOR, en termes de perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, résistance au vent et facteur thermique (résistance à la chaleur, au froid, bruit, infiltration, etc.).
- disponibilité de palette de teintes (le choix de ce dernier ne pouvant donner lieu à aucune plus-value)

FENETRES :

- double vitrage
- 2 faces feuilletées (seulement pour les fenêtres accessibles)
- label de qualité CEKAL

PORTES :

- anti pince doigts
- ferme porte en applique

QUINCAILLERIE :

- de première qualité
- fixée par vis en acier inoxydable

NOMENCLATURE DES OUVRAGES :

- Finitions parfaites après installation des menuiseries
- pose assurée par des techniciens qualifiés
- assurance décennale

6. Descriptif technique du lot Menuiseries

a) Ecole primaire : Changement des menuiseries extérieures, fenêtres et portes.

b) Cantine : Changement des menuiseries extérieures, fenêtres et portes.

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE TRAVAUX

Cet acte d'engagement :

- Correspond à : ……..

Date de notification : ……

A – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

Commune de Cadolive

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :
Serge PEROTTINO – Maire
Et
Charles BUONOMANO – Président de la Commission d'Appel d'Offres

Objet du marché :
Remplacement des menuiseries extérieures pour l'école primaire et la cantine du groupe scolaire Jean Moulin.

Personnes habilitées à donner les renseignements :
- d'ordre administratif : Laurence BILAND – Directrice Générale des Services
Tél. : 04 42 04 63 18 - Email : lbiland@mairie-cadolive.fr
- d'ordre technique : Eric ROUBAUD – Responsable des Services Techniques
Tél. : 04 42 32 44 63 - Email : eroubaud@mairie-cadolive.fr

Comptable public assignataire des paiements :
Trésorier Payeur de Roquevaire

Type de procédure :
Procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

B – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire : ……

…….....

Adresse professionnelle, téléphone : ……

…….....

Immatriculé sous le numéro SIRET : …….....

Code APE : ……

☐ agissant pour mon propre compte
☐ agissant pour le compte de la société ou du laboratoire de recherches (indiquer le nom et l'adresse)
☐ agissant pour le compte de la personne publique candidate (indiquer le nom et l'adresse)
☐ agissant en tant que mandataire

☐ du groupement solidaire ☐ du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du…….....

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir produit toutes les attestations prévues au Code des marchés publics ;

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter la prestation demandée aux prix ci-dessous

La rémunération globale et définitive pour l'exécution de la prestation demandée est de :

Montant hors TVA : ……

Taux de la TVA : ……

Montant TVA : ……...

Montant TTC : ……...

Montant TTC : ……...

Montant TTC en euros en toutes lettres arrêté à : ……...

…….....

…….....

Le détail des prix doit faire l'objet d'une annexe financière pour chaque élément.

2. Compte ouvert au nom du titulaire :

(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Banque :
Agence :
Numéro de compte :
Code banque :
Code quichet :
Clé rib :

3. Mode de règlement

☐ Virement

4. Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues au décret n°2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement des marchés publics.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception par l'administration des demandes de paiement du titulaire du marché. A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, les intérêts moratoires sont dus.
Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de à compter de la notification du marché.

6. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1.* me lie pour la durée de 90 jours de validité de l'offre indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

(* Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter la prestation demandée aux prix ci-dessous)

A le

Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)

C – REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

P/ la personne responsable des marchés (PRM) et par délégation